

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D129-2018

Séance du 13/12/2018 – Convocation du 27 novembre 2018
Compte rendu affiché le 17 décembre 2018
Présidente de séance : Valérie GLATARD
Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Jean-Jacques DUPERRAY, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Marine MATHEY, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA-PIRES, Marc GRAZIANA, Laurent BUFFARD, Jean-Claude FABRE, Annick PAKLOGLOU, Pascal NICOT, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO.

Absents représentés

Claire LEBAHAR par Gisèle COIN ; Hélène SORREL-DUNAND par Guillemette DEBORDE ; Xavier LAURE par Alain GOJON ; Sylviane CARISSIMI par Pascal NICOT.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Approbation de la programmation 2018-2019 du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et du Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents

Dans le cadre de sa politique éducative, la commune de Neuville-sur-Saône est engagée dans un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ainsi que dans le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône. Ces dispositifs, cofinancés par la Ville et la CAF du Rhône, permettent la mise en place d'actions d'accompagnement à la scolarité pour les enfants de 6 à 16 ans et de soutien à la parentalité avec la participation des établissements scolaires et des associations locales.

La synthèse de la programmation 2018/2019 du CLAS et du Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents est la suivante :

	Coût total prévisionnel des actions	Coût net pour la commune	Autres participations		Autres financements : P.R.E, Apport de l'association.	Valorisation du Bénévolat
			Caf du Rhône	Participation usagers		
C.L.A.S	47 620€	15 426 €	10 033 €	5 341€	4 244€	12 576€
R.E.A.AP	3 725€	2 225 €	1 500 €		0€	
Total	51 345€	17 651€	11 533 €	5 341 €	4 244 €	12 576€

Dans le cadre de cette programmation, il convient de conclure avec chaque association retenue une convention cadre de partenariat et de financement, jointe en annexe, définissant leur intervention et leur engagement.

Le montant de la subvention prévisionnelle allouée au regard des actions programmées par l'association partenaire qui intervient dans ce dispositif figure dans le tableau ci-dessous.

Les modalités de la collaboration ainsi que l'organisation des versements sont précisées dans la convention de partenariat annexée à la présente délibération.

ASSOCIATIONS	C.L.A.S : montant de la Subvention prévisionnelle 2018/2019
C.S.F : Accompagnement scolaire et soutien à la parentalité	7 588 €
TOTAL	7 588 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget communal,
- VU le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité,
- **PRÉCISE que ces dépenses figurent à l'article 6574 du Budget Communal,**
- **VALIDE la programmation du dispositif CLAS et du Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents,**
- **AUTORISE Madame le Maire à solliciter les financements permettant la réalisation des actions 2018-2019,**
- **VALIDE l'attribution des subventions allouées dans le cadre de ce dispositif,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions de partenariat,**
- **AUTORISE Madame le Maire à prendre toute mesure relative à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 13 décembre 2018
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 16/12/2018
- Publication ou affichage le 16/12/2018

Valérie GLATARD, Maire.

